

# MONCHAUX SUR ECAILLON

## BULLETIN MUNICIPAL



- Le mot du maire.
- Le CCAS.
- Quoi de neuf.
- La vie de notre commune en 2012.
- La vie sociale du village.
- Un peu de civisme.
- État civil.
- Monchaux accueille.
- État civil.
- Quelques informations.
- Les adresses et numéros utiles



Le 14 octobre 2012 : Moment de convivialité lors du repas des aînés

### Le mot du maire.

Madame, Mademoiselle, Monsieur,  
Chers concitoyens,  
Chers amis,

Nous voici à la fin de l'année 2012, les travaux d'assainissement et de voirie sont maintenant terminés et nous pouvons enfin retrouver la quiétude de notre village. Même si nous les avons jugés trop longs ; il faut savoir que les travaux que nous avons entrepris sont d'une ampleur peu courante. C'est un des rares chantiers d'assainissement qui touche en une seule étape l'ensemble des rues et habitations d'une commune.

Je l'ai déjà dit et je le rappelle, nous ne sommes, concernant le dossier assainissement, ni maître d'œuvre ni maître d'ouvrage. Il faut savoir qu'un dossier assainissement prévoit au départ l'ouverture d'une partie de la chaussée, la pose de tuyaux, le raccordement latéral aux différents logements, le comblement des tranchées et pour terminer la pose d'enrobés sur la largeur stricte des tranchées réalisées. Voilà ce que nous devons avoir au départ.

Regardons maintenant le résultat ...

.../...

Ce qui relève de notre responsabilité tient dans les négociations que nous avons eues avec :

- Le Conseil Général auprès de qui nous avons sollicité et obtenu l'autorisation de réaménager la chaussée sur la rue du Pont et la rue de Valenciennes dégagant ainsi des trottoirs et des places de parking.
- Le SIAV, que nous remercions vivement, de qui nous avons obtenu :

La reprise des chaussées communales dans leur totalité,

La reprise de la rue du Pont, de la rue de l'église et de la rue de Valenciennes jusqu'au monument aux morts dans la totalité avec aménagement des trottoirs respectant l'accès aux handicapés.

La mise en place d'aires de stationnement, et de massifs à ce jour enherbés qui verront courant 2013 la plantation d'arbres d'ornement. Nous avons également obtenu la pose de pavés d'ornement sur le plateau mairie / salle des fêtes / rue de l'église.

- La communauté d'agglomération de Valenciennes Métropole qui a accepté de prendre en charge la pose des fourreaux dans la perspective de la fibre optique.
- A la demande de riverains, nous avons installé un nouveau candélabre et déplacé un autre rue des Coquelicots. Nous avons enfin pris en charge la réfection de la voirie rue de Valenciennes entre le monument aux morts et la rue des iris, et ce pour un montant de 140 000€ HT, travaux subventionnés à 50% par Valenciennes Métropole.

La loi sur l'égalité des droits et des chances et le décret relatif à l'accessibilité de la voirie et des espaces publics prescrivent l'obligation de travaux permettant l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et ce avant fin 2015. Valenciennes Métropole a financé en 2010 une étude visant à dégager un plan de mise en accessibilité pour chaque commune.

Concernant notre commune, le document que nous avons eu en retour et que je tiens à votre disposition en mairie, chiffre à 313 000 € le montant des travaux à réaliser sur Monchaux. Travaux à la charge de la commune.

Il s'avère que l'ensemble des travaux cités dans cette étude ont été réalisés dans le cadre de l'assainissement. La commune a économisé une dépense de plus de 300 000€.

Regardons notre village !

Je vous laisse juges...

La commune a vécu cet été un épisode orageux particulièrement violent - pluie cinquantennale - Monchaux, hélas, n'a pas été la seule commune à être touchée. Les dégâts constatés ne sont en rien liés aux travaux d'assainissement en cours mais dus aux eaux de ruissellement.

Depuis les inondations d'Estreux et de Maing, Valenciennes Métropole a engagé une étude sur les risques d'inondations liées aux eaux de ruissellement. Concernant notre commune, les résultats nous sont parvenus en juin, des propositions ont été faites et nous avons d'ores et déjà en articulation avec les services de Valenciennes métropole mené plusieurs réunions avec les propriétaires terriens pour les suites à donner.

Sachez que ces deux années de travaux qui vont bientôt s'achever ont été pour nous deux années de mobilisation, de négociations, de combats permanents. Sachez que chaque membre de l'équipe a pris sa part dans ce dossier avec toutefois une mention spéciale pour Jean-Claude Puech -adjoint aux travaux- pour sa présence permanente et son implication totale dans la mise en œuvre et le suivi de ce qui restera l'un des grands chantiers de notre commune. Le temps des raccordements est maintenant arrivé.

Vous aurez par ailleurs constaté que les associations occupent depuis un certain temps ce qui est maintenant "leur maison", l'ensemble des travaux réalisés sera inauguré en 2013.

Voilà ce que le conseil municipal et moi-même souhaitons vous dire. Nous restons bien sûr à votre écoute et vous souhaitons une bonne fin d'année.

Votre Maire et l'équipe municipale.

La Maison des Associations



## -- Le C. C. A. S. --

Comme vous le savez maintenant, le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) de Monchaux sur Ecaillon est un établissement public géré par un conseil d'administration présidé par le Maire et comprenant à parité des membres élus du Conseil Municipal et des membres nommés représentant les familles.

Monsieur Bernard DE MEYER, Adjoint délégué aux Affaires Sociales assure la vice-présidence du C.C.A.S.

Le C.C.A.S. intervient en faveur de deux publics :

- les personnes âgées,
- les personnes démunies

La vocation du C.C.A.S. est donc d'aider, soutenir les personnes en difficulté, que celle-ci soit passagère ou durable.

Les dossiers de demande d'aides, qu'il s'agisse d'une première demande ou d'un renouvellement seront à retirer au secrétariat de la mairie courant décembre. Ils devront être déposés en mairie avant la fin du mois de janvier 2013 lors d'une des permanences qui auront lieu les samedis 19 et 26 janvier de 10h à 12h.

Chaque dossier doit regrouper les photocopies de l'année civile précédant la demande, et pour chaque membre du foyer les documents suivants :

✓ Ressources:

Avis d'imposition de l'année précédente, salaires, RSA, APL, pensions, indemnités de la sécurité sociale ...

✓ Charges :

Loyer, eau, électricité, gaz/charbon, téléphone, impôts fonciers, taxe d'habitation, assurances logement/véhicule, frais de scolarité, cotisations mutuelles, pension alimentaire.

De plus, toute personne peut adresser un courrier à l'un des membres du C.C.A.S. (voir liste jointe) pour l'alerter sur une situation particulière à tout moment de l'année, que cette situation soit la sienne ou celle d'un tiers.

### Critères retenus pour l'analyse des dossiers

Les membres du CCAS se sont réunis afin d'établir les modalités de calcul des aides attribuées pour l'année 2013.

Conformément aux nouveaux dossiers renseignés, les membres du CCAS ont décidé de baser les aides accordées sur le montant du reste à vivre par personne, par jour, par foyer.

Pour rappel, il avait été décidé pour l'année 2012 que :

- Pour un foyer donné, le reste à vivre par personne et par jour pour bénéficiaire d'une aide est plafonné à 15€.
- Si le reste à vivre par personne et par jour est inférieur à cinq euros, le foyer se verra attribuer la somme mensuelle maximale de 80 €.

- Si le reste à vivre par personne et par jour est compris entre 5 € et 15 €, le foyer se verra attribuer une somme proportionnelle correspondant à 100€ - 4fois le reste à vivre arrondi à l'euro.

Les montants et modalités de calcul des aides attribuées seront revus chaque année. Pour l'année 2013, la décision interviendra en début d'année. Toute personne est invitée à signaler les modifications de ses revenus en cours d'année afin que la commission puisse ajuster l'aide accordée.

Liste des membres du C.C.A.S.

Mr COSSIAUX Michel, Président	4, rue Marie Curie - 06 08 92 48 17
MR DE MEYER Bernard, Vice-Président	23 rue du Pont - 06 16 54 39 59
Mr ARNOULD Michel, Membre	7 rue Marie Curie - 09 61 63 99 75
Mme BLAS Thérèse, Membre	22 rue de Baillon - 03 27 24 43 75
Mr CARON Gaëtan, Membre	6 rue d'en Haut - 03 27 24 46 02
Mme FAUQUEUX Anne-Marie, Membre	18 rue d'en Haut - 03 27 24 42 37
Mr HAMADOU Maurice, Membre	5 rue des Iris - 03 27 24 53 27
Mme HAMIEAU Maud, Membre	2 rue Marie Curie - 03 27 40 28 82
Mr HENNION Eric, Membre	8 rue Marie Curie - 03 27 24 43 66
Mr HOSTE Alain, Membre	15 rue de Verchain - 03 27 24 58 60
Mr METAYER Jean Maurice, Membre	21 rue Louis Pasteur - 03 27 24 42 47

-----

## -- Quoi de neuf. --

### - Le lotissement.



- La voie d'accès au lotissement a été réalisée en fin d'année 2011. Un espace de vente est installé au niveau du rond point à l'entrée du village.
- Les travaux ont débuté à la fin du mois d'août : d'abord la voirie, l'assainissement pendant environ 3 mois puis une première tranche de 10 logements.

### Planning des opérations réalisées et à venir

- Mise en place bulle de vente (permanence le samedi) .....mars 2012
- Début des travaux de VRD .....août 2012
- Début des travaux de construction ..... 1<sup>er</sup> trimestre 2013
- Maison témoin .....3<sup>ème</sup> trimestre 2013
- Livraison des premières maisons .....4<sup>ème</sup> trimestre 2013
- LOTS LIBRES (11 Lots de 500m<sup>2</sup> à 1000m<sup>2</sup>. Prix indicatif : 120€/m<sup>2</sup>)
- Lancement de la commercialisation des lots libres.....4<sup>ème</sup> trimestre 2013



## Les décisions du conseil municipal.

Le conseil municipal se réunit à raison d'une fois par mois (le troisième mercredi). À compter du mois d'octobre, les comptes-rendus du conseil seront à votre disposition sur le site de la commune après validation.

- Conseil du 19/10/11  
-Compte tenu des nombreux problèmes rencontrés, le conseil décide de réserver la location de la salle des fêtes aux seuls habitants de la commune.
- Conseil du 16/11/11  
-Dans le cadre d'une réflexion menée sur les arrêts-tiroirs (entrée-sortie de village) le SITURV propose la suppression de l'arrêt situé au centre de la commune.

La mise en conformité obligatoire de l'arrêt dans le cadre de l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite et la structure renforcée de la chaussée permettant le demi-tour de l'autocar amènerait inévitablement des dépenses complémentaires à la charge du budget communal. Le conseil municipal accepte la suppression de l'arrêt du centre

- Conseil du 09/12/11

-Le conseil municipal décide d'accorder une participation aux frais liés à une classe de neige à tous les enfants de Monchaux sur Ecaillon scolarisés en école primaire. Le montant accordé est de 50 €.

- Conseil du 02/02/12

-Les locaux de l'ancienne école étant actuellement inoccupés, le conseil décide de louer à un bureau d'études, sous bail précaire, une partie de l'établissement. Loyer mensuel de 634 € charges comprises.

- Conseil du 20/03/12

-Le conseil décide de ne pas augmenter la fiscalité locale et de maintenir pour 2012 les trois taxes aux taux de 2011 soit :

Taxe :	Habitation : 21,17 %
	Foncier bâti : 19,75 %
	Foncier non bâti : 79,40 %

-Le conseil vote à l'unanimité la motion de soutien aux victimes de l'amiante.

-Le conseil reconduit pour l'année 2012 les subventions à l'ensemble des associations de la commune à l'exception de l'association "Loisirs, fêtes et culture Monchalsienne" pour laquelle, à leur demande, la subvention est ramenée à 500 €.

N'ont pas pris part aux votes les membres du conseil membres des associations.

- Conseil du 27/06/12

-Le conseil municipal vote, à l'unanimité, le compte administratif 2011.

-Le conseil approuve, à l'unanimité, le compte de gestion 2011.

- Le conseil municipal valide la décision de l'entreprise retenue par la commission d'appel d'offres pour le marché de travaux de la rue de Valenciennes (du monument aux morts à la rue des Iris) à savoir l'entreprise SOGEA pour un montant de 121 825 € HT

-Le conseil décide de solliciter une subvention auprès de Valenciennes Métropole dans le cadre des futurs travaux d'aménagement de la rue de Valenciennes (50%)

- Conseil du 19/10/12

-Le conseil décide, sur présentation d'un certificat de scolarité, d'attribuer une bourse d'un montant de 40 € pour les enfants de la commune scolarisés à partir de la sixième

## - Animations

Pour des raisons de sécurité et de météo, cette année certaines manifestations ont dû être remplacées, voire annulées. Sachez que l'équipe municipale s'est mise à pied d'œuvre pour organiser et revisiter celles-ci pour l'année 2013 en espérant vous y retrouver nombreux afin de faire vivre notre village.

## - A propos du city-stade.

Le conseil municipal est en cours de réflexion concernant le city-stade. Il ne remplit plus à notre sens ses fonctions premières, il devient un lieu de rassemblement non sportif de personnes très majoritairement extérieures à notre commune et ce à l'abri des regards...

Nous envisageons donc de fermer le city-stade par une clôture avec une porte côté rue d'en haut et d'en laisser l'accès libre aux heures d'ouverture de la mairie.

## - Harmonie municipale et Ecole de musique.

Notre commune peut s'enorgueillir de la présence de l'harmonie municipale de Monchaux-Prouvy. Cette harmonie, d'un excellent niveau, compte plus de 70 musiciens dans ses rangs. Une école de musique, regroupant des professeurs compétents existe. Le Président et le directeur m'ont proposé de déplacer les cours des premières années de Prouvy vers Monchaux pour autant, bien sûr, qu'il y ait des élèves de Monchaux, ce qui serait notre souhait le plus cher. Une réunion d'information se tiendra avec les personnes intéressées en début d'année 2013. La culture fait souvent la différence !

## - MOHEN Sullivan, est désormais notre nouveau facteur.

Titularisé sur la tournée de Monchaux début octobre, vous aurez donc le plaisir de le voir quotidiennement, prêt à vous rendre service.

Nous lui souhaitons la bienvenue à Monchaux.



### ***Les nouveaux horaires d'ouverture de la mairie***

Lundi : 9h - 12h / 14h - 17h

Mardi : 9h - 12h / 14h - 17h

Mercredi : 9h - 12h

Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h

Vendredi : 9h - 12h / 14h - 16h30

Samedi : 9h / 11h30

# La vie de notre commune en 2012

La "Galette de nos aînés"... samedi 28 janvier 2012



Festivités du Dimanche des Rameaux  
le 1er avril 2012

La marche



Défilé et concert de notre Harmonie



# Le loto gratuit



# "Madame la Cloche" ...8/04/2012



# Concours de javelot... 7-8-9/04/2012



# Le 8 mai 2012

*Défilé et  
Dépôt d'une gerbe en mémoire  
des victimes de la guerre*



*« Remise des Médailles du Travail »*



*Départ et arrivée*



## La fête des mères le 01/06/2012



## "Les rencontres Monchalsiennes" ... 05/06/2012



## Les festivités du 14 juillet 2012



## Concours de javelot... 1er week-end de septembre 2012



## Le repas des aînés... 14/10/2012





# Concours de belote... 10/11/2012



## Défilé du 11 novembre 2012



## Remise des récompenses: "Come Pétanque"... 17/11/2012



## Festivités du 01/12/2012

### La Saint Nicolas des "petits"



# Soirée "Crêpes-party" des ados



# Le Téléthon 2012

*Mesdames et Messieurs les bénévoles, les membres de toutes les associations de Monchaux, les « participants »,*

*Au nom de toute l'équipe municipale de Monchaux sur Ecaillon :*

**MERCI à TOUS**

*Grâce à votre dévouement, nous avons « récolté » 934 euros.*





 *Merci*

Un grand  *Merci* à toutes les associations Monchalsiennes qui « font vivre » notre village ... qui n'hésitent pas à s'investir dans les festivités du village organisées par la mairie.

Et  *Merci* aux habitants de Monchaux pour votre présence aux différentes festivités de la commune...

## -- Vie Sociale du Village --

### - L'atelier guitare.

Pour la quatrième année de fonctionnement, l'atelier guitare s'est ouvert aux professeurs des écoles désirant pratiquer l'instrument et obtenir du répertoire. Ils se sont joints aux anciens autochtones et se répartissent également chez les débutants



Nous regroupons actuellement 25 guitaristes. Un petit regret : Nous n'avons pas eu cette année de nouvelle participation de Monchalsiens. Il est toujours temps de s'inscrire.

### - Les Associations.

**Le mot des Présidents :**

**Club de javelot- Les francs-tireurs de Monchaux.**

Cette année a été marquée par l'installation de l'association près de la mairie dans des locaux neufs avec une piste appréciée par tous les " javeloteux ".

Deux concours ont été organisés à Pâques et lors du premier week-end de septembre remportés respectivement par Christophe ALLARD, le président, et Olivier ALLARD.

Quelques manifestations ont émaillé la saison : karaoké, barbecue et repas dansant. De plus, l'association participe activement au téléthon. L'année 2013 sera jalonnée de concours de javelot (Pâques et premier week-end de septembre), d'un karaoké et d'un repas dansant (date à confirmer).

**Club de pétanque- Come pétanque.**

En 2012, notre association comprend 32 inscrits dont huit femmes et, nouveauté, trois jeunes. Le plus petit âgé de huit ans s'est vu remettre un trophée lors de notre traditionnel repas gratuit réservé aux joueurs et conjoints.

Pour 2013, le montant de l'inscription reste inchangé soit 15 €. La participation de chaque joueur est fixée à 1,5 euros. Un concours aura lieu courant juin et notre repas courant novembre. Venez nombreux nous rejoindre.

Contact : BOULNOIS Didier - Président - 09.66.82.02.41

DRANCOURT Georges 03.27.24.55.76

**Petit rappel** : Des commerces, fixes et ambulants, permettent aux Monchalsiens de pouvoir se fournir, près de chez eux, notamment pour l'alimentation.

### Le Monchalsien

Le café du village vend du **tabac**, des **jeux**, du **gaz**,

Toute la gamme d'**épicerie** et dépôt de pain ;

Mais également des **boissons à emporter**.

On peut également y acheter **la Voix du Nord**

et se faire **livrer sur demande**.

**Ses horaires** sont très larges : *(fermeture le mercredi)*

- 9h / 14h et 16h / 20h30 du lundi au samedi

- 9h / 14h et 17h / 21h le dimanche

**Adresse** : 2, rue de Sommaing - Monchaux

**Tél** : 03 27 36 70 72



### Belga Frites

Pour s'y restaurer sur place ou à emporter.

Ouvert du mardi au samedi de 11h30 à 14h et de 18h30 à 22h.

Le dimanche de 18h30 à 22 h.

**Adresse** : CD 40 - Direction Verchain - **Tél** : 06 84 84 97 19

### Boulangerie Dupont de Saint Aubert

La boulangerie est basée à Verchain Maugré. Tel : 09.54.79.82.15

Sa camionnette passe dans toutes les rues du village :

**Les lundis, mercredis, vendredis et samedis en fin de matinée.**

### Fruits et légumes Bègue

Son magasin est basé à Maing.

Sa camionnette passe dans les rues du village **tous les samedis entre 15h et 17h.**

# BIENVENUE À LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONCHAUX

## Plus de 5 000 livres à votre disposition !!!

### Section

Prêt d'1 mois

Grand choix de romans sur des thématiques telles que  
Littérature Classique, Amour, Policier, Rire, Science Fiction,  
Philosophie, Religion, Sciences Sociales, Arts et loisirs,  
Santé, Maison, ...  
Bandes dessinées



### Section Jeunesse

Prêt d'1 mois

Romans, bandes dessinées, albums, ... pour lire ou étudier  
Nouveautés : Winx, Cédric, Franklin  
Gossip Girl, ...

### Section

Prêt d'1 semaine



- ◆ CD roms musicaux, scolaires, artistiques, ludiques, culturels, ...
- ◆ CD : albums prêtés par la Médiathèque du Conseil Général
- ◆ Jeux : possibilité d'emprunter des jeux de société pour jouer en famille ou animer une fête

Acquisitions régulières des derniers romans parus, primés pour les sections Adultes et Jeunesse.

Marie-Françoise et Corinne sont à votre écoute pour des demandes spécifiques d'achat de livres, n'hésitez pas à les solliciter.

Consultation gratuite sur place pendant les plages horaires d'ouverture.

Pour seulement 10€ par an et par foyer pour les Monchalsiens et 15€ pour les Extérieurs, devenez membre de la Bibliothèque pour profiter de toutes ces richesses mises à votre disposition.

**Ouverture le lundi de 17h à 18h**  
**le mercredi de 17h à 18h**  
**le samedi de 11h à 12h**  
**Dans les locaux de l'École Berthe Lanselle**

## -- Un peu de civisme --

Nous avons la chance d'habiter un village agréable, paisible, toutefois pour préserver cette qualité de vie il est bon de rappeler quelques règles de vie :

- La vitesse des véhicules : certaines mauvaises habitudes ont été vite reprises et c'est bien dommage. Vous avez lu que le conseil municipal a pris un certain nombre de décisions quant à la circulation notamment pour la limitation de vitesse, celle-ci étant fixée à 30 Kms/h sur l'ensemble du village dès que la signalétique sera posée. Nous vous invitons dès maintenant à respecter cette limitation, sachant que dans l'avenir des contrôles seront effectués par la gendarmerie.
- La divagation des chiens est interdite, même et surtout si c'est pour les laisser sortir, ne serait-ce que cinq minutes, pour qu'ils fassent leurs besoins. Des gants-sachets de ramassage sont à votre disposition en mairie mais à ce jour aucun chien n'est venu en chercher. Ces mêmes gants sont à la disposition des maîtres qui ont la sagesse de promener leur chien en laisse. Merci de les utiliser.
- Les poubelles ne doivent pas rester sur les trottoirs. Elles sont sorties la veille de la collecte et rentrées le jour même. De même, un voyage à la déchèterie vaut mieux qu'un dépôt sauvage (même d'herbe). Valenciennes Métropole proposera prochainement des composteurs à prix modique.
- Nous vous invitons enfin, et nous nous adressons là essentiellement aux enfants, à ne pas confondre trottoirs et pistes cyclables.

Des dégradations ont eu lieu dans le village, les vitres d'une serre ont été brisées par des cailloux, l'école a fait l'objet de tags, des "personnes" ou plus sûrement des adolescents se sont introduits sur le terrain de la maison des associations et ont jeté du papier toilette mouillé sur les murs ... Tout cela est inadmissible et toute personne surprise fera l'objet d'un dépôt de plainte. Le domaine et les bâtiments publics sont entretenus avec l'argent public, c'est-à-dire l'argent des contribuables que vous êtes. La vigilance est l'affaire de tous.

Nous restons persuadés qu'un petit effort de chacun débouchera sur le bien-être de tous.



# FESTIVITES COMMUNALES de 2013

<b>VŒUX DU MAIRE</b>	3 <sup>ème</sup> mardi de janvier	Mardi 15 janvier 2013 à 18h30
<b>GALETTE DES AINES</b>	Dernier samedi de janvier	Samedi 26 janvier 2013
<b>JOURNEE FESTIVE</b> (date sous réserve)	<b>DIMANCHE DES RAMEAUX</b>	Dimanche 24 mars 2013
<b>MADAME LA CLOCHE</b>	Dimanche de Pâques	Dimanche 31 mars 2013
<b>RENCONTRES MONCHALSIENNES</b>	4 <sup>ème</sup> mardi de mai	Mardi 28 mai 2013
<b>FETE DES MERES</b>	VENDREDI précédant le jour de la Fête des Mères	Vendredi 24 mai 2013
<b>FETE DE LA MUSIQUE</b>	21 JUIN	Non définie
<b>FESTIVITES DU 14 JUILLET</b>	Week-end précédant le 14 juillet	Samedi 06 et dimanche 07 juillet 2013
<b>REPAS DES AINES</b>	2 <sup>ème</sup> dimanche d'octobre	Dimanche 13 octobre 2013
<b>TELETHON ST NICOLAS</b>	1 <sup>er</sup> weekend de décembre	Samedi 7 décembre 2013
<b>FETE DE NOEL</b>	Week-end avant NOEL	Samedi 14 décembre 2013 ou lundi 23 décembre 2013
<b>COLIS DE NOEL</b>	Week-ends avant NOEL	Les 14,15 décembre 2013



## -- MONCHAUX Accueil --

Nous avons le plaisir d'accueillir :

- Monsieur BERNARD Yohan et Mademoiselle DZIABAS Mélanie - 5 rue de Sommaing.
- Monsieur BOUVRY Nicolas et Mademoiselle FLEURY Mélanie - 9 rue Marie Curie.
- Monsieur et Madame BURLION Sébastien - 23 rue de Valenciennes.
- Monsieur et Madame CHEVAL Jean-Paul - 18 bis rue de Sommaing.
- Monsieur CHOTEAU Patrick - 14 rue de Valenciennes.
- Monsieur DELEUZE Dominique - 2 rue de Baillon.
- Madame DELPLANQUE Dominique - 25 rue de Valenciennes.
- Monsieur et Madame DELVALLEE François - 3 Rue de Verchain.
- Monsieur DE MEYER Goeffroy et Mademoiselle SYLLEBRAUQUE Christelle - 1 rue d'en Haut.
- Monsieur et Madame GOURDIN Guillaume - 7 rue des Iris
- Monsieur LANSIAUX Nicolas et Mademoiselle PEYEN Sophie - 14 rue du pont.
- Madame MIZERA Christelle - 1 rue de Sommaing.
- Monsieur MOYEN Bruno - 14 bis rue de Valenciennes.
- Monsieur et Madame NISON Jean-Marie - 15 rue Pasteur.
- Monsieur et Madame RICHEZ Franck - 37 rue de Valenciennes.

*Bienvenue à Monchaux sur Ecaillon.*

# --ÉTAT CIVIL --

## Naissances :

Evans COLLARD

né le 07 avril 2012

Tom HENNION

né le 30 avril 2012

Vincent DUPONT

né le 02 mai 2012

Léo COLPIN

né le 23 juillet 2012

Rosélia DUARTE HUE

née le 11 août 2012



## Mariages :



Delphine MALLET et Patrick STOOPS  
Aurélie THIROUX et Sébastien FAUQUEUX

le 23 juin 2012  
le 14 juillet 2012

## Décès :

Lysiane JOUGLET veuve FROMONT

le 23 novembre 2011

Jean Pierre LEKIEFFRE

le 07 janvier 2012

Jean Claude BISIAUX

le 30 janvier 2012

André BAILLEUX

le 04 mai 2012

Jean Pierre HAUDIQUET

le 05 mai 2012

Evelyne VANHEULEN épouse DENEL

le 04 octobre 2012

Marie-Thérèse LAURETTE veuve HERLEM

le 31 octobre 2012

Louise GRIVEL veuve JOUVENAU

le 18 novembre 2012

## Décès hors commune :

Claudette BULTEZ

le 04 janvier 2012 à Le Quesnoy

Dominique MENARD

le 13 janvier 2012 à Valenciennes

Georgette BODQUIN

le 24 mai 2012 à Izel les Equerchin

Louise GRATTEPANCHE

le 13 août 2012 à Escaudain

Pierre DRANCOURT

le 15 septembre 2012 à Prouvy

Simone GERME

le 24 novembre 2012 à Le Quesnoy

# -- Quelques Informations --



## INFORMATIONS

DE L'ASSURANCE MALADIE DU HAINAUT décembre 2012

CPAM DU HAINAUT - 63 rue du Rempart - BP 60499 - 59321 Valenciennes cedex  
36 46 (prix d'un appel depuis un poste fixe) - [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr)

### **Accepter les génériques, c'est bon pour la santé de tous.**

Les médicaments génériques, tout aussi efficaces et vendus moins chers, ne représentent qu'un quart des médicaments remboursés en France contre la moitié en Allemagne ou au Royaume-Uni. Nous avons pourtant tous de bonnes raisons de **dire « oui » aux génériques...**

#### **Trois bonnes raisons d'accepter les génériques :**

- 1** - Ils sont aussi efficaces et fiables qu'un médicament de marque,
- 2** - Ils sont en moyenne 30 % moins chers qu'un médicament de marque,
- 3** - Ils permettent d'économiser plus d'un milliard d'euros chaque année et ainsi de préserver notre système de soins.

#### **BON A SAVOIR**

***J'accepte les génériques et je présente ma carte Vitale*** pour bénéficier du tiers payant.

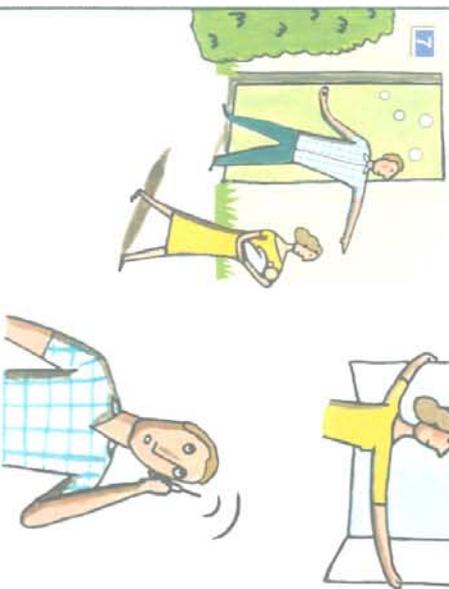
Si je refuse le médicament générique et sauf cas particuliers, je devrai payer mon médicament de marque au pharmacien. Je serai alors remboursé(e) par ma Caisse d'Assurance Maladie après avoir envoyé ma feuille de soins.

## Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Maux de tête, nausées, malaises et vomissements peuvent être le signe de la présence de monoxyde de carbone dans votre logement.

Dans ce cas :

- 1 **Aérez immédiatement** les locaux en ouvrant portes et fenêtres.
- 2 **Arrêtez si possible** les appareils à combustion.
- 3 **Évacuez** au plus vite les locaux et bâtiments.
- 4 **Appelez les secours** :  
112 : Numéro unique d'urgence européen  
18 : Sapeurs-Pompiers  
15 : Samu
- 5 **Ne réintégrez pas les lieux** avant d'avoir reçu l'avis d'un professionnel du chauffage ou des Sapeurs-Pompiers.



## Comment obtenir des renseignements ?

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter :

- L'Agence Régionale de Santé (ARS) de votre région
- Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de votre mairie
- Le centre anti-poison et de toxicovigilance (CAP-TV) relevant de votre région
- Un professionnel qualifié : plombier-chauffagiste, ramoneur

### Sites d'informations :

- [inpes.santé.fr](http://inpes.santé.fr)
- [prevention-maison.fr](http://prevention-maison.fr)
- [santé.gouv.fr](http://santé.gouv.fr)
- [logement.gouv.fr](http://logement.gouv.fr)
- [invs.santé.fr](http://invs.santé.fr)
- [developpement-durable.gouv.fr](http://developpement-durable.gouv.fr)

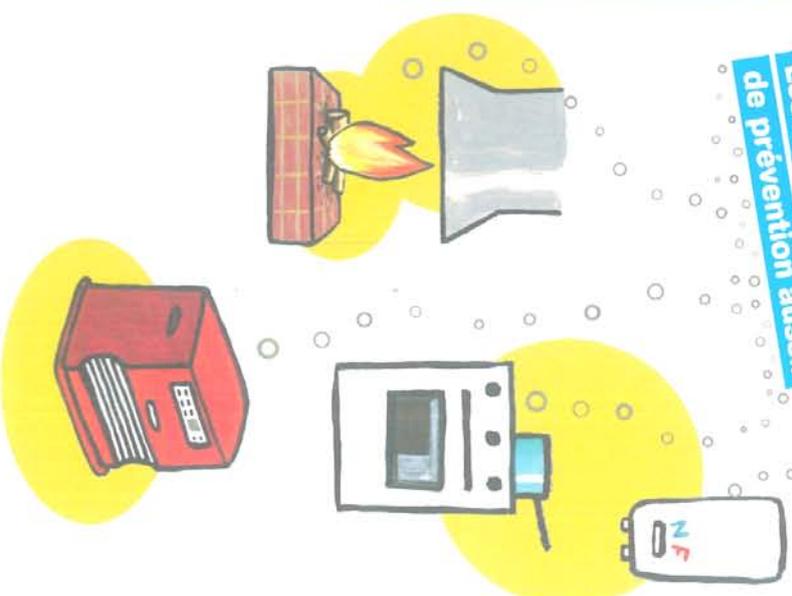
	Ministère de la Santé et des Solidarités Direction Générale de la Santé Département Prévention et Santé Publique
	Ministère de la Santé et des Solidarités Direction Générale de la Santé Département Prévention et Santé Publique
	Ministère de la Santé et des Solidarités Direction Générale de la Santé Département Prévention et Santé Publique
	Ministère de la Santé et des Solidarités Direction Générale de la Santé Département Prévention et Santé Publique
	Ministère de la Santé et des Solidarités Direction Générale de la Santé Département Prévention et Santé Publique



Ref. 260-34011-DE - Illustrations: Nancy Krawczyk

# LE MONOXYDE DE CARBONE

Les intoxications au monoxyde de carbone au monde...  
Les bons gestes de prévention aussi.



## Qu'est ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année plus d'un millier de foyers, causant une centaine de décès. Il provient essentiellement du mauvais fonctionnement d'un appareil ou d'un moteur à combustion, c'est-à-dire fonctionnant au bois, au charbon, au gaz, à l'essence, au fioul ou encore à l'éthanol.

### Quels appareils et quelles installations sont sur tout concernés ?

- chaudières et chauffe-eau ;
- poêles et cuisinières ;
- cheminées et inserts, y compris les cheminées décoratives à l'éthanol ;
- appareils de chauffage à combustion fixes ou mobiles (d'appoint) ;
- groupes électrogènes ou pompes thermiques ;
- engins à moteur thermique (voitures et certains appareils de bricolage notamment) ;
- braseros et barbecues ;
- panneaux radiants à gaz ;
- convecteurs fonctionnant avec des combustibles.



La grande majorité des intoxications a lieu au domicile.

### Quels sont ses dangers ?

Le monoxyde de carbone est très difficile à détecter car il est inodore, invisible et non irritant. Après avoir été respiré, il prend la place de l'oxygène dans le sang et provoque donc maux de têtes, nausées, fatigue, malaises ou encore paralysie musculaire. Son action peut être rapide : dans les cas les plus graves, il peut entraîner en quelques minutes le coma, voire le décès. Les personnes intoxiquées gardent parfois des séquelles à vie.

## Comment éviter les intoxications ?

Les intoxications au monoxyde de carbone concernent tout le monde. Les bons gestes de prévention aussi :

### Avant l'hiver, faites systématiquement intervenir un professionnel qualifié pour contrôler vos installations :

- Faites vérifier et entretenir chaudières, chauffe-eau, chauffe-bains, inserts et poêles.
- Faites vérifier et entretenir vos conduits de fumée (par ramonage mécanique).

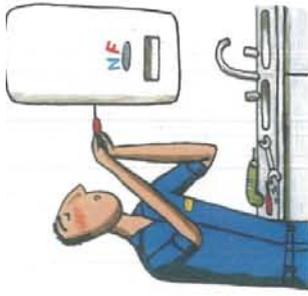
### Veillez toute l'année à une bonne ventilation de votre logement, tout particulièrement pendant la période de chauffage :

- Aérez votre logement tous les jours pendant au moins 10 minutes, même quand il fait froid.
- N'obstruez jamais les entrées et sorties d'air (grilles d'aération dans cuisines, salles d'eau et chaudières principalement).



### Détecteurs de monoxyde de carbone : ce qu'il faut savoir

Il existe sur le marché des détecteurs de monoxyde de carbone, pour lesquels des procédures d'évaluation sont en cours. Cependant, ces détecteurs ne suffisent pas pour éviter les intoxications. La prévention des intoxications passe donc prioritairement par l'entretien et la vérification réguliers des appareils à combustion et conduits de fumée, une bonne ventilation, l'utilisation appropriée des groupes électrogènes et chauffages d'appoint, etc.



### Veillez à une utilisation appropriée des appareils à combustion :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- Respectez scrupuleusement les consignes d'utilisation des appareils à combustion (se référer au mode d'emploi du fabricant), en particulier les utilisations proscrites en lieux fermés (barbecues, ponceuses...).
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, brasero, etc.

### Si vous devez installer de nouveaux appareils à combustion (groupes électrogènes et appareils à gaz notamment) :

- Ne placez jamais les groupes électrogènes dans un lieu fermé (maison, cave, garage...) : ils doivent impérativement être installés à l'extérieur des bâtiments.
- Assurez-vous de la bonne installation et du bon fonctionnement de tout nouvel appareil avant sa mise en service, et, pour les appareils à gaz, exigez un certificat de conformité auprès de votre installateur.



PRÉFET DU NORD

## **Sous-préfecture de Valenciennes Cambriolages : Soyez vigilant !**

Prévenir les cambriolages est l'affaire de tous. Le respect de quelques précautions simples permet d'empêcher les vols dans les domiciles en rendant la tâche du cambrioleur plus longue et difficile. Ainsi, il convient de :

- doter votre porte d'entrée d'un système de type viseur optique (judas) ou d'un entrebâilleur,
- de fermer systématiquement à clef toutes les portes d'accès extérieures de vos habitations, même celles donnant sur des cours ou des jardins privés,
- de doter vos fenêtres situées en rez-de-chaussée de volets, voire de barreaux.
- de changer les serrures à l'occasion de toute perte de clefs,
- de ne pas cacher de clefs sous le paillason ou dans une boîte aux lettres,
- de mettre en lieux sûrs bijoux et autres effets de valeur.

D'ailleurs, n'hésitez pas à répertorier (noter les numéros de série), photographier et faire expertiser par votre assurance vos bijoux et autres objets précieux.

En cas d'absence prolongée, n'hésitez pas à faire ouvrir et fermer régulièrement les volets de votre habitation par un voisin ou un proche. De même, veillez à ce que le courrier puisse faire l'objet d'un suivi ou être relevé régulièrement afin de ne pas laisser de traces visibles de l'absence d'occupation du logement.

Le respect de ces quelques règles de prudence permet de déjouer les tentatives de nombreux cambrioleurs. Si malgré cela vous constatez qu'un tel méfait est intervenu, ne touchez à rien, prévenez les forces de l'ordre depuis votre téléphone portable ou de la ligne d'un voisin. Une équipe viendra en effet procéder au relevé des empreintes et des indices. Une fois cette opération réalisée, vous pouvez faire réparer vos portes ou fenêtres et procéder au changement des serrures.

## Les adresses et numéros utiles

### Pour l'aide sociale

- La commune adhère à l'association **Maison de la famille à Valenciennes** : accueil, soutien et informations aux familles.

Jean-Philippe LERICHE et ses conseillers répondent à vos questions, vous accompagnent dans vos démarches administratives, sociales, familiales et de vie pratique...

Coordonnées : 34 bis, rue Claudin Lejeune 59300 Valenciennes.  
Téléphone : 03.27.42.67.37  
Site : [www.point-infofamille.fr](http://www.point-infofamille.fr)

### Pour la santé

#### Les infirmières :

- Hurtriel Fabienne - 1 r Pont 59224 MONCHAUX - 03 27 24 68 42
- Lantier Brigitte - 2 Ter r En Haut 59224 MONCHAUX - 03 27 36 22 77
- Mallet Delphine - 17 r Louis Pasteur 59224 MONCHAUX - 03 27 33 73 42

#### Les pharmacies :

- Laisnes - 32, rue Gustave Delory 59224 THIANT - 03 27 24 62 62
- Desrousseaux - 3, rue Jean Jaurès 59233 MAING - 03 27 24 52 70
- Delsarte - 15, rue Anatole France 59233 MAING - 03 27 24 54 21

#### Les hôpitaux :

- Denain - 25 Bis av Jean Jaurès 59220 DENAIN - .03 27 24 30 00
- Valenciennes - av Désandrouin 59300 VALENCIENNES - 03 27 14 32 23 (urgences)

### Les n° d'urgences

#### Services locaux :

- Pompiers 18
- Gendarmerie 17
- SAMU 15
- GDF (sécurité dépannage) : 0 810 433 159 (n° azur)
- Urgence dépannage électricité : 0 810 333 559 (n° azur)

#### Services départementaux :

- SOS Alcool - 59100 ROUBAIX - 03 20 73 54 64
- SOS Mains et Doigts - 59810 LESQUIN - 03 20 95 75 00
- Sida Info Service - 75000 PARIS - : 0 800 840 800 (N° vert)
- Centre anti poison - 59000 LILLE : 0 825 812 822 (N° indigo)
- Allo Enfance Maltraitée - 75000 PARIS : 119

### Adresses pratiques

#### Distributeurs de billets :

Crédit Agricole - Place De La République - 59224 Thiant  
Caisse d'Epargne - 7 Place De La République \_ 59224 Thiant  
Caisse d'Epargne - 24 Rue Jean Jaurès\_ 59233 Maing  
La Banque Postale - Place De La Liberté - 59198 Haspres

**Nous vous remercions de votre lecture et nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.**